



## **DECLARATION LIMINAIRE CAPA HORS CLASSE PROFESSEUR D'EPS 06 JUIN 2017**

Un bref rappel historique...

La hors classe a initialement été mise en place en 1989. Pour rappel, il s'agissait à l'époque d'une revalorisation de la carrière permettant aux collègues les plus proches de la retraite de partir avec l'indice terminal.

En 2005, la notion de mérite est intégrée dans les critères d'accès à la hors classe. Cela a pour conséquence, depuis plusieurs années, de générer de nombreuses injustices que nous n'avons cessé de dénoncer. Cette année encore, nous aurons l'occasion au cours de cette CAPA de développer plusieurs cas.

Même si le SNEP et la FSU se sont opposés à certaines dispositions telles que la création d'une classe exceptionnelle, la mise en place du PPCR représente une avancée pour les personnels.

Alors que le PPCR sera opérationnel à partir du 1er septembre 2017, nous sommes toujours en attente de précision concernant les modalités de sa mise en œuvre. Sans entrer dans les détails de ce protocole, certaines pistes nous semblent intéressantes tel que le recul de la plage d'appel au 9<sup>e</sup> échelon plus 2 ans.

Cela augmentera la possibilité pour chaque collègue d'accéder à deux grades au cours de sa carrière et concrétisera l'une de nos revendications.

Le SNEP et les syndicats de la FSU seront vigilants quant à l'opérationnalisation de ce dispositif pour que celui ci soit plus équitable afin de permettre à tous les collègues de partir à la retraite avec un pouvoir d'achat plus conséquent.

Concernant la CAPA de ce jour, nous constatons à l'analyse du document, que 4 collègues du 11<sup>e</sup> échelon ne seront pas promus. De même, un collègue, très proche de l'âge du départ à la retraite est laissé de côté. Ces deux constats vont à l'encontre de l'esprit de la circulaire du BO n° 47 du 22/12/2016 et sont contraires au mandat que nous défendons.

D'autre part, il n'y a pas eu cette année de campagne de note administrative. C'est pourquoi nous nous interrogeons sur le fait que de nombreux collègues ont bénéficié de l'augmentation de leur note, ce qui n'est pas sans incidence sur le classement des promouvables pour l'accès à la hors-classe.

Enfin, nous constatons que plusieurs collègues qui ont eu diverses missions auprès de l'inspection au cours des ces deux dernières années ont été valorisés dans le cadre de cette campagne de promotion. Pour nous, l'investissement de ces personnels devrait être reconnu différemment. En effet, le SNEP dénonce ce type de valorisation, puisque de fait, ces dispositifs sont discriminants en raison du nombre très limité de personnels concernés. En ce sens, cette orientation entraîne une injustice de traitement des collègues et un dévoiement de l'objectif de la hors classe.

Nous vous remercions de votre attention.

Les commissaires paritaires du SNEP FSU Réunion